



TERRITOIRE DE BELFORT  
COMMUNE DE BUC

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – 06 avril 2022

Nombre de conseillers	
En exercice	10
Présents	7
Votants	9

Date d'envoi et d'affichage de la convocation
29 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six avril à 20 h 00, le conseil municipal de la commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Didier SACKSTEDER, Maire

Présents : **Didier SACKSTEDER, Maire**

Edith PETEY, Philippe CUSENIER, Adjoints au Maire  
Dominique CHESNEL, Candy KUPCZAK, Valérie PREVOT  
et Hervé WIAND, conseillers municipaux

Excusé(e)(s): Damien FEGELE ayant donné procuration à Edith PETEY, Isabelle BRUHL-BASTIEN ayant donné procuration à Valérie PREVOT

Absent(e)(s): Pierre-Alain SOYER

## ORDRE DU JOUR

- Point n° 1 Adoption du compte-rendu de la séance
- Point n° 2 Désignation d'un secrétaire de séance,
- Point n° 3 FORET – Programme des travaux en forêt
- Point n° 4 PERSONNEL – Avancement de grade adjoint technique création et suppression de poste
- Point n° 5 FINANCES – Demande de subventions pour les travaux des logements
- Point n° 6 FINANCES – Demande de subventions pour les travaux des routes
- Point n° 7 FINANCES – Approbation du Compte de Gestion 2021
- Point n° 8 FINANCES – Approbation du Compte Administratif 2021
- Point n° 9 FINANCES – Affectation du résultat 2021
- Point n° 10 INFORMATION – Indemnités des élus
- Point n° 11 FINANCES – Demandes de subventions des associations
- Point n° 12 FINANCES – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022
- Point n° 13 FINANCES – Vote du Budget Primitif 2022
- Point n° 14 TDE 90 – Transfert de l'exercice de la compétence IRVE

*Questions diverses*

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00  
Hervé WIAND est désigné à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'adoption du procès-verbal de la séance précédente

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents**

**FORET**

**Programme des travaux en forêt**

Monsieur le Maire présente le programme des travaux en forêt selon le devis proposé s'élevant à 3 488.73 € HT, soit 3 903.40 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis de l'ONF pour un montant total de 3 488.73€ HT, soit 3 903.40 € TTC

**PERSONNEL**

**Avancement de grade adjoint technique création et suppression de poste**

L'agent communal est inscrit sur la liste d'avancement de grade au poste d'adjoint technique principal de 1<sup>er</sup> classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **DE CREER** le poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>er</sup> classe à temps non complet (20/35<sup>ème</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022
- **DE SUPPRIMER** le poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (20/35<sup>ème</sup>)
- **DE MODIFIER** ainsi le tableau des emplois au 01/05/2022

**FINANCES**

**Demande de subventions pour les travaux des logements**

*Délibération annulant et remplaçant la délibération 2022-05*

Monsieur le Maire explique que des travaux sont nécessaires pour remettre en état le logement du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment mairie-école après le départ du locataire en novembre dernier.

Le Maire propose de déposer des subventions pour les travaux s'élevant à 7 738.31 € comme suit :

- 3 869.15 € (soit 50 %) auprès du Département au titre de l'Aide aux Communes
- 1 934.58 € (soit 25 %) au Grand Belfort au titre du Fonds d'Aide aux Communes

*Monsieur le maire précise qu'il s'agit de travaux de peinture et de sol*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE SOLLICITER** une subvention auprès du Département du Territoire de Belfort au titre de l'Aide aux Communes.
- **DE SOLLICITER** une subvention auprès du Grand Belfort au titre du Fonds d'Aide aux Communes
- **DE PREVOIR** les crédits au budget primitif 2022
- 
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

## FINANCES

### Demande de subventions pour les travaux des routes

#### *Délibération annulant et remplaçant la délibération 2022-06*

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les routes sont abîmées et propose de refaire les routes prioritaires, soit la Rue de la Croix et la Rue de la 5<sup>ème</sup> DB.

Le Maire propose de déposer les subventions pour ces travaux s'élevant à 26 014.20 €, comme suit :

- 13 007.10 € (soit 50 %) auprès du Département au titre de l'Aide aux Communes
- 6 503.55 € (soit 25 %) auprès du Grand Belfort au titre du Fonds d'Aide aux Communes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE SOLLICITER** une subvention auprès du Département du Territoire de Belfort au titre de l'Aide aux Communes.
- **DE SOLLICITER** une subvention auprès de Grand Belfort au titre du Fonds d'Aide aux Communes
- **DE PREVOIR les crédits** au budget primitif 2022
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

## FINANCES

### Approbation du compte de gestion 2021

Monsieur le Maire indique que le Trésorier du SG1 de Belfort a dressé le compte de gestion de l'année 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (9 voix pour)

- **DIT** que le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le Trésorier Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## FINANCES

### Compte-Administratif 2021

Madame l'Adjointe au Maire, présente le compte administratif de l'année 2021 et présente les résultats de l'année :

- En fonctionnement dépenses : 130 815.43 €
- En fonctionnement recettes : 164 377.92 €
- En investissement dépenses : 47 608.21 €
- En investissement recettes : 44 175.31 €

Le compte administratif présente donc un excédent global 232 891.19 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (08 voix pour) :

- **DE NE PAS FORMULER** d'observation,
- **D'ADOPTER** le compte administratif pour l'année 2021

## FINANCES

### Affectation du résultat

Monsieur le Maire explique qu'il convient de tenir compte des résultats antérieurs et propose d'affecter les résultats comme suit :

- Affectation en dépenses d'investissement sur la ligne budgétaire 001 « Solde d'Exécution d'Investissement Reporté » la somme de : 49 207.76 €
- Affectation en réserve R 1068 en investissement : 41 541.76 €

- Affectation en recettes de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté » la somme de 240 557.19 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (9 voix pour) :

- **DEDIDE**, à l'unanimité des membres présents, d'affecter les résultats 2021 de la façon suivante :
  - Affectation en dépenses d'investissement sur la ligne budgétaire 001 « Solde d'Exécution d'Investissement Reporté » la somme de : 49 207.76 €
  - Affectation en réserve R 1068 en investissement : 41 541.76 €
  - Affectation en recettes de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002 « Excédent de fonctionnement reporté » la somme de 240 557.19 €

## INFORMATION

### Indemnités des élus

Monsieur le Maire présente un état de l'ensemble des indemnités perçues par les élus, Maire et Adjoint au Maire.

## FINANCES

### Demandes de subventions des associations

Monsieur le Maire présente les demandes arrivées en mairie.

Noms associations	Montants Sollicités	Subvention votée
Association des Accidentés de la Vie	/	/
L'ACCA de Buc	/	250 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'ATTRIBUER** les subventions comme indiqué dans le tableau

## FINANCES

### Vote des taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire rappelle les taux votés en 2021 et propose de les reconduire en 2022:

- Taxe sur le Foncier Bâti : 7.76 % + 16.72 % = 24.48 %
- Taxe sur le Foncier non Bâti : 21.28 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (9 voix pour)

- **DE VALIDER** pour l'année 2022, les taux d'imposition pour la Taxe sur le Foncier Bâti et pour la Taxe sur le Foncier non Bâti au même niveau qu'en 2021

## FINANCES

### Budget Primitif 2022

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2022 :

- En fonctionnement dépenses : 401 895.59 €
- En fonctionnement recettes : 401 895.59 €
- En investissement dépenses : 394 703.70 €
- En investissement recettes : 394 703.70 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (9 voix pour)

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2022 comme présenté

## TDE 90

## Transfert de l'exercice de la compétence IRVE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que TDE 90 souhaite prendre la compétence IRVE : création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** le transfert de la compétences IRVE : Création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaire à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE » à TDE 90 pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend également l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.
- **D'ADOPTER** les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence approuvées par le comité de TDE 90 en date du 22 février 2022
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence IRVE.

## QUESTIONS DIVERSES

<b>BARRIERE CURE</b>	Candy KUPCZAK, conseillère municipale, remonte la demande des locataires de la Cure qui souhaiteraient l'installation d'une barrière le long du muret de la cour de l'école pour sécuriser les lieux. Monsieur le Maire va voir pour en faire installer une
<b>ECLAIRAGE DE LA VIERGE</b>	Philippe CUSENIER, Adjoint au Maire, informe le conseil municipal qu'une entreprise consultée dans le cadre de l'éclairage de la Vierge va procéder à un essai éclairage le mercredi 13 avril à 19h30
<b>DELIBERATIONS DU CONSEIL</b>	La question de l'acquisition d'un rétroprojecteur se pose pour diffuser les informations du conseil (notamment lors du conseil municipal du vote du Budget Primitif)

La séance est levée à 21h45

SACKSTEDER Didier Maire	Edith PETEY Première Adjointe au Maire
Philippe CUSENIER	Isabelle BRUHL-BASTIEN Conseillère Municipale <i>Ayant donné procuration à Valérie PREVOT</i>

Dominique CHESNEL Conseillère Municipale	Damien FEGELE Conseiller Municipal <i>Ayant donné procuration à Edith PETEY</i>
Candy KUPCZAK Conseillère Municipale	Valérie PREVOT Conseillère Municipale
Pierre-Alain SOYER Conseiller Municipal <i>Absent</i>	Hervé WIAND Conseiller Municipal